



ÉCOLE FRANÇAISE ARTHUR RIMBAUD

Masaki, Plot 282, Mawenzi Road
Oysterbay, Plot 341/A, Msasani Road
P.O. BOX 2183

DAR ES SALAAM – TANZANIA

Téléphone : +255 222 602 970 - Portable : +255 744 399 343

Email : headoffice@frenchschooltanzania.org

Internet : <https://www.frenchschooltanzania.org>



REGLEMENT FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

ARTICLE 1

Toute inscription d'un ou plusieurs enfants à l'école implique l'acceptation pure et simple du présent règlement par les responsables légaux.

ARTICLE 2

Le présent règlement précise les règles applicables au paiement des droits d'écologie et autres sommes dues à l'école par les familles au titre de la scolarisation de leur(s) enfant(s).

ARTICLE 3

Le montant annuel des frais de scolarité est arrêté et approuvé par le Comité de Gestion élu lors de la dernière assemblée générale ordinaire des parents d'élèves. Le montant est révisable chaque année.

Pour chaque nouvelle famille, aux frais de scolarité, d'assurance et de fourniture scolaire s'ajoutent, lors de la 1ère inscription, des frais d'inscription non remboursables par élève, ainsi qu'une caution de 380 euros par élève. Cette caution est quant à elle remboursable après le départ définitif de la famille.

ARTICLE 4

Les frais de scolarité sont exprimés en Euros en conformité avec les règles de la comptabilité publique française.

ARTICLE 5

L'année scolaire 2022-2023 est du 1 septembre 2022 au 30 juin 2023.

Les frais de scolarité sont payables trois fois par an ou annuellement et exigibles dès réception de la facture.

Dans tous les cas, ils doivent être acquittés dans les dates suivantes :



ÉCOLE FRANÇAISE ARTHUR RIMBAUD

Masaki, Plot 282, Mawenzi Road
Oysterbay, Plot 341/A, Msasani Road
P.O. BOX 2183

DAR ES SALAAM – TANZANIA

Téléphone : +255 222 602 970 - Portable : +255 744 399 343

Email : headoffice@frenchschooltanzania.org

Internet : <https://www.frenchschooltanzania.org>

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Année scolaire 2022-2023	Date butoir de paiement	Date début trimestre pédagogique
Paiement à l'année	31 Juillet 2022	1 Septembre 2022
1 ^{er} trimestre	31 Juillet 2022	1 Septembre 2022
2 ^{ème} trimestre	1 Décembre 2022	2 Décembre 2022
3 ^{ème} trimestre	23 Mars 2023	24 Mars 2023

L'école peut proposer une facilité de paiement mensuel, dont les échéances sont dues avant le 5 de chaque mois, moyennant l'application d'un taux d'intérêt de 5% sur la facture globale, à verser en plus à l'école.

Pour réserver et assurer une place à un enfant à l'école pour l'année scolaire 2022-2023, la famille devra payer une avance de 500 euros par enfant avant le 31 mai 2022. Cette avance sera déduite de la facture du 1^{er} trimestre de l'année 2022-2023 mais ne sera pas remboursable.

Pour toute inscription ou départ en cours d'année, le trimestre commencé est dû en entier et le règlement devra être acquitté avant l'entrée ou le départ de l'élève.

Dans le cas où les frais de scolarité sont acquittés par les sociétés (employeur d'un ou des parents), l'interlocuteur de l'école reste la famille.

ARTICLE 6

Des réductions sont applicables sur le montant des frais d'écolage dans les cas suivants :

- Paiement de l'ensemble de la facture due au titre de l'année scolaire entière 2022-2023 avant le 31 Mai 2022 : réduction de 7 % sur les frais d'écolage.
- Paiement de l'ensemble de la facture due au titre de l'année scolaire entière 2022-2023 avant le 15 Juin 2022 : réduction de 4 % sur les frais d'écolage.
- Paiement de l'ensemble de la facture due au titre de l'année scolaire entière 2022-2023 entre le 16 Juin et le 15 août 2022 : réduction de 1.5 % sur les frais d'écolage.
- Famille de 3 enfants minimum : un abattement de 10% sur les frais d'écolage à partir du 3^{ème} enfant.

Pour tout paiement de l'ensemble de la facturation due au titre de l'année scolaire entière 2022-2023 avant le 31 Juillet 2022, cette somme ne saurait être remboursée sans justificatif valable dont les cas exceptionnels sont limitativement énoncés ci-après : fin de contrat de travail /



ÉCOLE FRANÇAISE ARTHUR RIMBAUD

Masaki, Plot 282, Mawenzi Road
Oysterbay, Plot 341/A, Msasani Road
P.O. BOX 2183

DAR ES SALAAM – TANZANIA

Téléphone : +255 222 602 970 - Portable : +255 744 399 343

Email : headoffice@frenchschooltanzania.org

Internet : <https://www.frenchschooltanzania.org>



mission, maladie grave d'un des parents ou d'un enfant de la fratrie, décès du conjoint ou d'un enfant de la fratrie ou toute autre raison jugée valable par la direction et le Comité de Gestion.

ARTICLE 7

Les factures et sommes dues au plus tard aux dates mentionnées à l'article 5 seront pénalisées par une majoration automatique de 10 % dès dépassement de la date butoir de paiement.

Si une famille ne reçoit pas sa facture, elle doit le signaler à l'administration de l'école.

Le non règlement de la somme due dans un délai de 3 semaines après la date butoir de paiement mentionnée à l'article 5, entraînera l'exclusion de l'élève de l'école et sa place sera disponible pour un autre élève / une nouvelle inscription. Si le règlement est effectué par la suite, l'élève pourra réintégrer l'école sous réserve de places disponibles et qu'il ne s'agisse que de la première exclusion depuis que l'élève est à l'école.

Dès la seconde exclusion pour un élève, cela conduira à son expulsion, c'est-à-dire à une exclusion définitive.

ARTICLE 8

Tout élève encore présent plus de 15 minutes après la fin des cours ou après la fin d'une activité extra-scolaire sera amené à la garderie qui sera facturée 10 000 shillings par heure, toute heure commencée étant due.

ARTICLE 9

Les élèves seront inscrits selon l'ordre de priorité suivant, dans le cadre des délais de paiement en vigueur mentionnés dans le présent règlement financier :

1/ Elève déjà inscrit à l'école et n'ayant pas de factures impayées au 31/05/22,

2/ Pour les nouveaux élèves inscrits, la procédure d'admission est la suivante, comme indiqué sur le site de l'école :

- a) Elève déjà inscrit auparavant dans une école AEFÉ ou dans une école française homologuée,
- b) Elève de nationalité française,



ÉCOLE FRANÇAISE ARTHUR RIMBAUD

Masaki, Plot 282, Mawenzi Road
Oysterbay, Plot 341/A, Msasani Road
P.O. BOX 2183

DAR ES SALAAM – TANZANIA

Téléphone : +255 222 602 970 - Portable : +255 744 399 343

Email : headoffice@frenchschooltanzania.org

Internet : <https://www.frenchschooltanzania.org>



- c) Elève de nationalité tanzanienne,
- d) Elève francophone,
- e) Elève d'autres nationalités que celles citées ci-dessus.

ARTICLE 10

L'école pourra accepter des paiements en Shillings tanzaniens, en Euros et Dollars US. Le taux de conversion sera communiqué toutes les semaines via la newsletter de l'école. Le taux de conversion sera renseigné également lors de l'envoi de la facture.

La facture sera envoyée par mail au début de chaque année et avant chaque trimestre. La perte ou la non réception de la facture ne doit justifier en aucun cas le non règlement des frais de scolarité dans les délais.

ARTICLE 11

Aucun paiement en cash ou en chèque ne sera accepté. Les virements se font sur les comptes bancaires de l'école selon la devis choisie (Shillings tanzaniens, Euros et Dollars US). Les détails sont communiqués sur la facture.

Pour tout versement ou virement bancaire, les parents doivent immédiatement faire parvenir à l'école le bordereau prouvant le paiement. Les frais de virement sont entièrement à la charge des familles.

ARTICLE 12

Pour être inscrit pour la nouvelle année scolaire 2022-2023, toute facture antérieure devra être au préalable réglée avant le 31 juillet 2022 ainsi que, au moins, le premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023 et les frais de première inscription pour les nouvelles familles, faute de quoi l'élève ne sera pas admis à la rentrée.

ARTICLE 13

Le présent règlement annule et remplace toute autre disposition pratiquée antérieurement à l'école française de Dar Es Salaam.



ÉCOLE FRANÇAISE ARTHUR RIMBAUD

Masaki, Plot 282, Mawenzi Road
Oysterbay, Plot 341/A, Msasani Road
P.O. BOX 2183

DAR ES SALAAM – TANZANIA

Téléphone : +255 222 602 970 - Portable : +255 744 399 343

Email : headoffice@frenchschooltanzania.org

Internet : <https://www.frenchschooltanzania.org>



Dar Es Salaam, le 07 mars 2022